

Zones d'accélération de production d'énergies renouvelables

Concertation du
30 septembre 2024 au 28 octobre 2024



Zones d'accélération des énergies renouvelables :

Les ZAEnR sont des zones favorables aux énergies renouvelables (EnR), pour lequel il y a un potentiel en énergie renouvelable et qui auront fait l'objet d'une concertation. Les ZAEnR peuvent concerner toutes les énergies renouvelables : le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, le biogaz, la géothermie, etc. Elles peuvent porter sur tous les types de foncier, public comme privé.

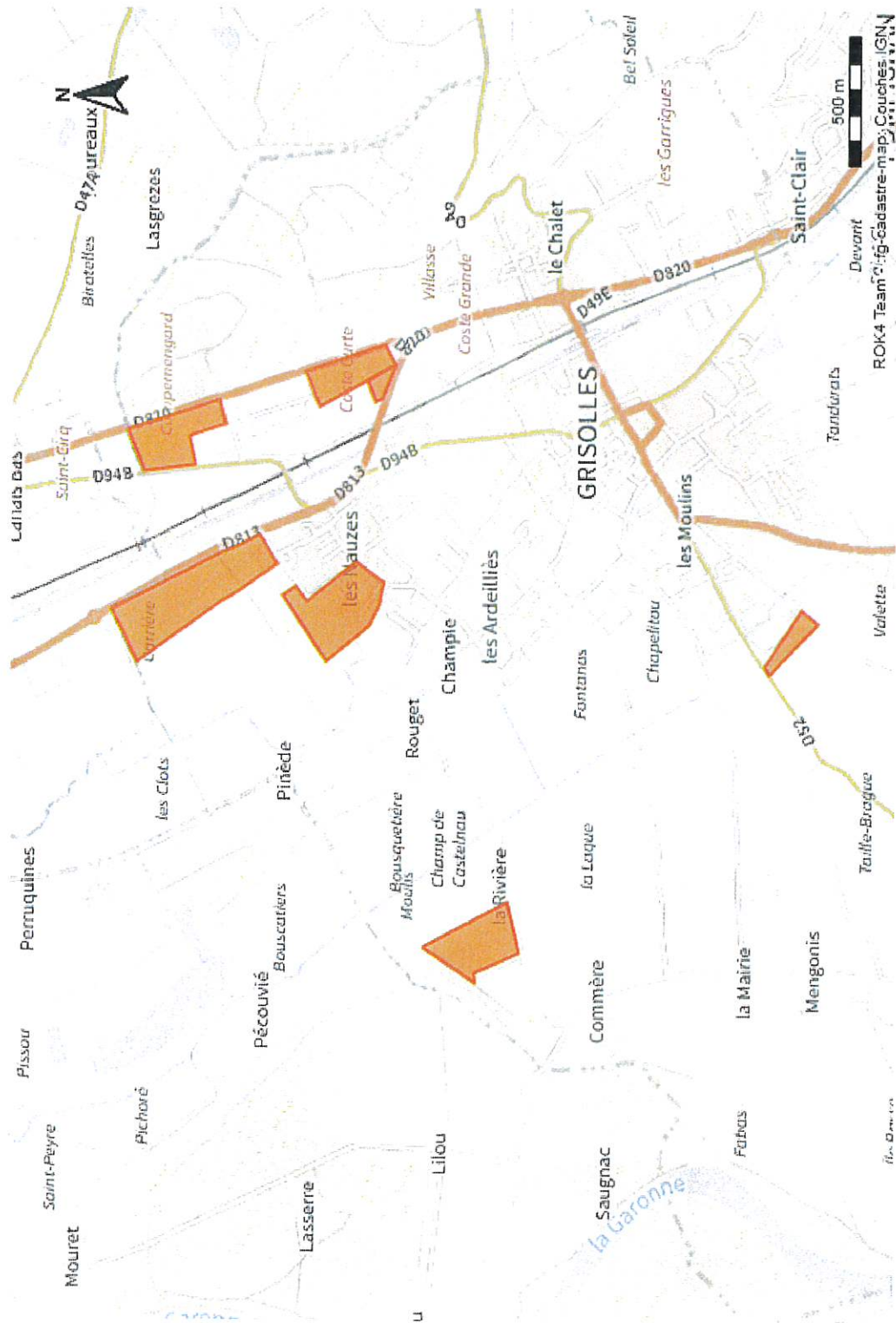
Les projets situés ou non en ZAEnR seront soumis aux mêmes procédures réglementaires, et pourront ou non par la suite être autorisés.

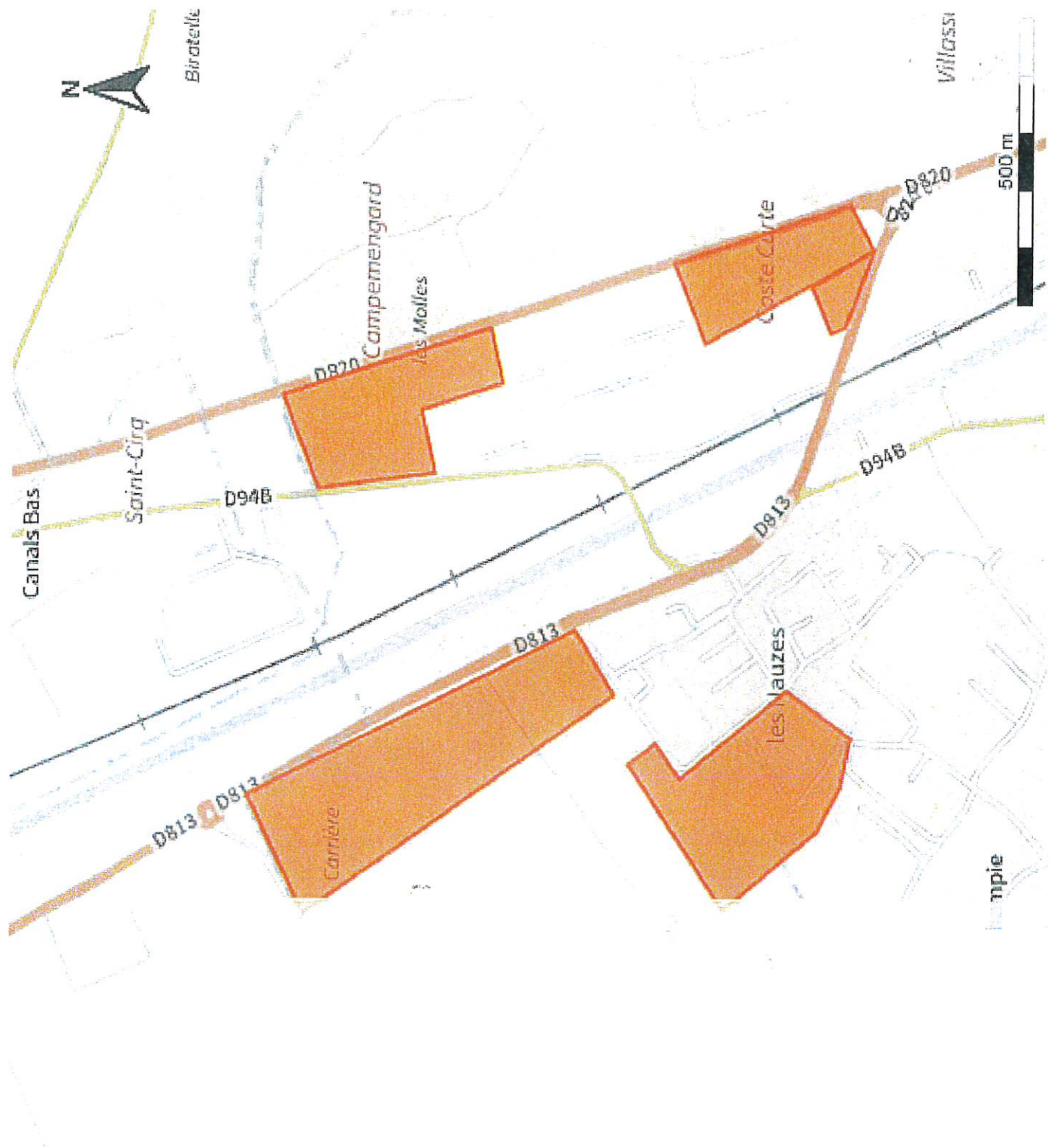
La Commune de Grisolles, vous présente ses premières réflexions en lien avec les ZAER.

Cette concertation nous permet de recueillir vos observations, vos attentes, vos préoccupations et vos propositions.

Le registre de concertation est disponible au service accueil de la Mairie de Grisolles.


Votre avis compte. Merci.





Légende

ZAER

 Zones envisagées

Pennuquines

